Programme de la Formation
Premiers Secours en Equipe niveau 2 (PSE 2)

Certification professionnelle : Code RS 5720 certifié par le Ministère de l'Intérieur (date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026)

Pré-requis : être titulaire du PSE 1

Objectifs de la formation : Acquérir les compétences nécessaires pour tenir le rôle d'équipier secouriste.

Aptitudes : Être capable d'analyser et de réaliser les gestes de premiers secours et de réaliser les techniques de relevage et de brancardage

Compétences abordées lors de cette formation :

Etre capable :

1. D'évoluer dans le cadre juridique applicable à l'action de secours dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
2. D'assurer la protection et la sécurité, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
3. De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
4. De réaliser les gestes de premiers secours de niveau 2 lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
5. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime...

Durée : 28 heures

Délai d'accès : Prendre contact 2 mois avant le début de la formation

Tarifs : 300 euros ou 260 euros si inscrit au BNSSA.

Méthodes mobilisées : RIF RIC, cours sur des diapositives pour la théorie, démonstration commentée et justifiée, démonstration commentée et justifiée en miroir, démonstration dirigée, étude de cas, exposé interactif et de la reformulation pour la partie pratique.

Modalités d'évaluations : Formation sous contrôle continu durant toute la formation avec des mises en situations se rapprochant de la réalité face à une victime (cas concrets), et valider des items correspondants via le livret de certification.

Accessibilité : Si vous êtes en situation de handicap merci de nous adresser un courriel sur notre boîte mail associative « sasbffss24@gmail.com » afin d'en étudier la faisabilité et de vous accueillir dans les meilleures conditions.